



**PROCÈS VERBAL
DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUEIX ROGALLE**



Séance du 16 décembre 2025

Mardi 16 décembre 2025, 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle, régulièrement convoqué le 8 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane BONTÉ.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Étaient présent/e/s : Madame Christiane BONTÉ, Madame Christine TERRISSE, Monsieur Thomas GUITTOT, Madame Colette ROMIER, Monsieur Damien CHAMBOURNIER, Madame Magali CHARRIERE, Madame Catherine TÉQUI, Monsieur Julien MIROUZE

Étai/en/t représenté/e/s : Madame Séverine BARAT par Madame Christiane BONTÉ

Étai/en/t excusé/e/s :

Étai/en/t absent/e/s : Monsieur Clément MARCHANT, Monsieur Lionel FERNANDES

Secrétaire de séance : Monsieur Damien CHAMBOURNIER

Ordre du jour

- Approbation du procès verbal de la séance du 23 octobre 2025
- Vente à l'amiable d'une parcelle de terrain communal – DEL_2025_053
- Acquisition amiable de parcelles de terrain – DEL_2025_054
- Réhabilitation de l'ancienne carrosserie : mise à jour du plan de financement – DEL_2025_055
- Vote de crédits supplémentaires – DEL_2025_056
- Questions diverses

Approbation du procès verbal de la séance du 23 octobre 2025

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès verbal de la séance précédente n'appelle aucune remarque et est approuvé par les élus présents.

Vente à l'amiable d'une parcelle de terrain communal – DEL_2025_053

Madame Catherine TÉQUI, intéressée dans l'affaire, est sortie de la salle pour la durée des débats relatifs à cette question et n'a pas pris part au vote qui s'en est suivi.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que le bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement (article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Pour les voies communales, cet acte doit être précédé d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (article L.141-3 du code de la voirie routière).

Mais pour les « délaissés de voirie », un déclassement de fait, sans intervention d'un acte administratif de la collectivité propriétaire, est possible.

La disparition de la domanialité publique résulte du fait que ces places, rues et impasses ne sont plus utilisées pour la circulation (CE, 27 septembre 1989, Mousson, n°70653).

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu les articles L.2241-1 et suivants du C.G.C.T. précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Vu la circulaire du 12 février 1996 relative à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 ;

Considérant que la parcelle concernée n'est plus affectée à l'usage direct du public ;

Considérant que la parcelle de terrain communal visée ci dessous n'est pas susceptible d'être affectée utilement à un service public communal mais qu'elle a néanmoins une valeur de convenance pour certains propriétaires ;

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation ;

Considérant que la parcelle de terrain communal cadastrée :

| COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE | | | | |
|---------------------------|--------|----------------------------|--------|----------------------|
| Section | Numéro | Lieu-dit | Nature | Surface |
| B | 2413 | QUARTIER N3 MAUVEZY BOURDA | | 1a 99ca |
| | | | | Total 1a 99ca |

appartient au domaine privé communal ;

Considérant que la commune de Soueix-Rogalle compte moins de 2 000 habitants et que la demande d'avis domanial est dès lors facultative ;

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cette parcelle de terrain communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Constate la désaffection de la parcelle cadastrée section B n°2413 ;
- Prononce le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section B n°2413 ;
- Décide l'aliénation de la parcelle de terrain communal sise au lieu-dit Quartier N3 Mauvezy Bourda ;
- Dit que les clauses du cahier de charges sont satisfaisantes, et s'accorde la possibilité de poursuivre la réalisation de la cession à Monsieur Sylvain PLANQUETTE ;
- Approuve le cahier des charges et notamment le prix qu'il y prévoit, à savoir 1 500,00 € ;
- Autorise Madame la maire à signer tout document se rapportant à ce dossier de déclassement et de désaffection et à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces immeubles par vente de gré à gré, dite amiable, dans les

conditions prévues au C.G.C.T. et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Votes pour **8**
 Votes contre **0**
 Abstentions **0**

Sous-préfecture de Saint-Girons
 Date de réception de l'AR : 17/12/2025
 009-210902995—DEL_2025_053-DE

Acquisition amiable de parcelles de terrain – DEL 2025 054

Madame la Maire expose au conseil que les parcelles de terrain ci dessous sont à vendre :

| COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE | | | | |
|---------------------------|--------|----------------------------|--------|-----------------------|
| Section | Numéro | Lieu-dit | Nature | Surface |
| 248A | 0457 | LA BOUCHE | BT | 6a 50ca |
| 248A | 0837 | BROUCALLERES | P | 14a 20ca |
| 248A | 1087 | BENTOULA ET SARNECH | P | 4a 75ca |
| 248A | 1203 | BENTOULA ET SARNECH | L | 7a 20ca |
| 248B | 0065 | SIGUENS ET LA COUME D'AURA | T | 4a 60ca |
| 248B | 0066 | SIGUENS ET LA COUME D'AURA | T | 4a 80ca |
| | | | | Total 42a 05ca |

Madame la Maire propose l'acquisition de ces parcelles, qui aura pour effet de contribuer à la remédiation du morcellement rural, la commune ayant déjà la maîtrise foncière sur des parcelles voisines.

Le conseil municipal,

Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'article L.1311-9 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'inscription au budget 2025 du montant nécessaire à l'acquisition ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la maire, le conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 100,00 €.

Votes pour **9**
 Votes contre **0**
 Abstentions **0**

Sous-préfecture de Saint-Girons
 Date de réception de l'AR : 17/12/2025
 009-210902995—DEL_2025_054-DE

Réhabilitation de l'ancienne carrosserie : mise à jour du plan de financement – DEL 2025 055

Madame la Maire rappelle la teneur des échanges relatifs à la réhabilitation de l'ancienne carrosserie dont l'avant projet a été validé par délibération n°DEL_2025_005 en date du 25 février 2025 et le plan de financement validé par délibération n°DEL_2025_022 en date du 15 avril 2025.

Il importe de mettre à jour le plan de financement pour tenir compte des notifications des concours financiers obtenus des différents partenaires de la commune et ceux restant à solliciter.

DÉPENSES

| POSTE DE DÉPENSE | MONTANT H.T. |
|---|---------------------|
| Éviction | 25 000,00 € |
| Études pré-opérationnelles | 8 044,70 € |
| Maîtrise d'œuvre | 74 527,41 € |
| Matériel commercial | 28 878,43 € |
| Lot 1 – Voirie – Réseaux divers – Terrassement – Gros œuvre | 154 246,74 € |
| Lot 2 – Structure bois – Charpente – Couverture – Zinguerie | 145 096,73 € |
| Lot 3 – Serrurerie | 76 971,00 € |
| Lot 4 – Menuiseries – Aluminium | 39 018,65 € |
| Lot 5 – Menuiseries bois | 28 320,00 € |
| Lot 6 – Plâtrerie – Isolation | 47 348,93 € |
| Lot 7 – Sols durs – Faïences | 44 118,76 € |
| Lot 8 – Peinture | 22 161,00 € |
| Lot 9 – Électricité | 35 870,79 € |
| Lot 10 – Chauffage – Ventilation – Plomberie | 62 726,39 € |
| Coordination SPS | 6 320,00 € |
| TOTAL | 798 649,53 € |

RECETTES

| FINANCEUR | DISPOSITIF | % * | MONTANT |
|------------------------|-------------------------------------|--------|---------------------|
| Europe | LEADER | 18,78% | 150 000,00 € |
| État | Fonds vert | 18,86% | 150 630,00 € |
| État | DETR | 15,02% | 119 964,00 € |
| Région | Fonds régional d'intervention (FRI) | 2,63% | 21 000,00 € |
| Région | Pass Proximité | 2,00% | 16 000,00 € |
| Département | Équipement d'intérêt local | 3,13% | 25 000,00 € |
| Communauté de communes | | 2,50% | 20 000,00 € |
| Commune | Autofinancement | 37,07% | 296 055,53 € |
| TOTAL | | | 798 649,53 € |

*En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux décrit ci dessus,
- Approuve le plan de financement,
- Mandate Madame la Maire pour établir les demandes de subvention auprès des différents partenaires et signer toute pièce nécessaire à ce dossier.

Votes pour 9

Votes contre 0

Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons

Date de réception de l'AR : 18/12/2025

009-210902995—DEL_2025_055-DE

Vote de crédits supplémentaires – DEL 2025 056

Madame la Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| Fonctionnement | | Recettes | Dépenses |
|-----------------------------|-----------------------------------|---------------|---------------|
| 012 – 6413 | Personnel non titulaire | 0 | 2 500 |
| 012 – 6470 | Autres charges sociales | 0 | 6 200 |
| 6558 | Autres contributions obligatoires | 0 | 1 300 |
| 73111 | Impôts directs locaux | 10 000 | 0 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | | 10 000 | 10 000 |
| Investissement | | Recettes | Dépenses |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | 0 | 0 |
| TOTAL | | 10 000 | 10 000 |

Madame la maire invite le conseil municipal à voter ces crédits. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Votes pour 9

Votes contre 0

Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons

Date de réception de l'AR : 17/12/2025

009-210902995—DEL_2025_056-DE

Questions diverses

- **Village de vacances** : Madame la Maire rend compte de la rencontre, ce jour, avec M. Anthony JUAN, Président de la Commission Vacances Adultes de la CCAS des activités sociales de l'énergie, et Monsieur Christophe FAUCHART, directeur de Tourisme Loisir Culture (TLC) Vacances. Pour mémoire, un bail emphytéotique courant jusqu'en 2039 lie la commune, propriétaire du site, et la CCAS pour la mise à disposition du village de vacances. La CCAS a, quant à elle, conventionné avec l'association Ariège Midi-

Pyrénées Vacances (AMPV) pour la gestion du site. La CCAS cherche un nouveau gestionnaire et propose de substituer TLC Vacances à l'association AMPV à compter du 01/01/2027. La rencontre de ce jour visait à confirmer la position de TLC Vacances pour reprendre la gestion du lieu. Monsieur FAUCHART s'est montré enthousiaste et entend proposer au conseil d'administration de TLC Vacances de valider cette reprise.

- **Recensement de la population :** Madame la Maire expose, pour mémoire, que la commune est concernée par la campagne de recensement de la population 2026 qui se déroulera du 15/01 au 14/02. Pour réaliser cette campagne, deux agents recenseurs contractuels ont été recrutés (10 candidatures dont 6 reçues en entretien).
- **Conseil d'école :** Madame Colette ROMIER présente le compte rendu du dernier conseil d'école qui s'est tenu le 09/12. Elle rappelle que Jean-Marc PATRU, Directeur d'école et enseignant, a sollicité un temps partiel. Il est désormais remplacé dans ses fonctions le vendredi. Cette nouvelle organisation à deux enseignants a nécessité certains cadrages.
- **Projet cour Oasis :** La commission d'élus chargée de ce dossier (Madame ROMIER, Monsieur CHAMBOURNIER, Madame TÉQUI) rend compte de son travail. Des estimations financières ont été sollicitées auprès de professionnels du secteur pour les jeux. Des devis restent à solliciter pour la végétalisation et le remplacement du revêtement de la cour d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Compte rendu approuvé lors de sa séance du 20 janvier 2026.

Publié sur le site internet de la commune le 21 janvier 2026.

La présidente de séance
Christiane BONTÉ



La secrétaire de séance
Damien CHAMBOURNIER



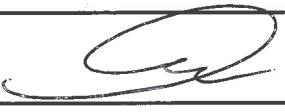
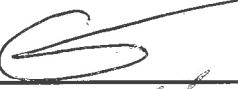
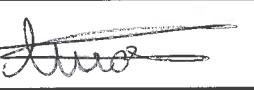
République française
 Département de l'Ariège – Arrondissement : SAINT-GIRONS
 COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

LISTE DE PRÉSENCE

Séance du 16 décembre 2025

En cas d'absence, merci d'indiquer dans le cadre correspondant « absent(e) » ou « excusé(e) » selon le cas.

Date de la convocation : 8 décembre 2025

| NOM | FONCTION | SIGNATURE |
|---------------------|------------------------|---|
| BONTÉ Christiane | Maire |  |
| TERRISSE Christine | Adjointe à la Maire |  |
| GUITTOT Thomas | Adjoint à la Maire |  |
| ROMIER Colette | Adjointe à la Maire |  |
| BARAT Séverine | Conseillère municipale | procuration BONTÉ Christiane |
| CHAMBOURNIER Damien | Conseiller municipal |  |
| MARCHANT Clément | Conseiller municipal | Absent |
| CHARRIERE Magali | Conseillère municipale |  |
| FERNANDES Lionel | Conseiller municipal | Absent |
| TÉQUI Catherine | Conseillère municipale |  |
| MIROUZE Julien | Conseiller municipal |  |

Élu(e) secrétaire de séance : Monsieur Dominique CHAMBOURNIER

LISTE RÉCAPITULATIVE
Séance du 16 décembre 2025

| DATE | NUMERO | OBJET |
|------------|--------------|--|
| 16/12/2025 | DEL_2025_053 | Vente à l'amiable d'une parcelle de terrain communal |
| 16/12/2025 | DEL_2025_054 | Acquisition amiable de parcelles de terrain |
| 16/12/2025 | DEL_2025_055 | Réhabilitation de l'ancienne carrosserie : Mise à jour plan de financement |
| 16/12/2025 | DEL_2025_056 | Vote de crédits supplémentaires |